PONT DE LA DÉNIAZ

REMISE EN ÉTAT

CRÉDIT D'ENGAGEMENT



TABLE DES MATIÈRES

I. PRÉSENTATION DU PROJET 3

II. DESCRIPTIF DES TRAVAUX 3

III. COÛT DU PROJET 3

VI. CONCLUSION 4

I. PRÉSENTATION DU PROJET

Le pont de la Deniaz, situé sur la route du Barrage, passe au-dessus de la route cantonale et de la ligne CFF Lausanne–Brigue. Cet ouvrage communal mixte acier-béton, long de 40 m, a été construit en 1972-1973. En janvier 2024, le bureau Sollertia SA y a réalisé une inspection principale.

Son état a été qualifié de « détérioré ». Le béton des culées, des murs d'aile et de la pile est affecté par des éclatements, des fissures et la corrosion des armatures. La charpente métallique qui soutient le tablier, dépourvue de protection, se corrode. Les joints de chaussée et l'étanchéité ne remplissent plus leur fonction, et les glissières ne sont plus aux normes. Le pont ne présente pas de danger immédiat et reste utilisable par le trafic lourd, mais des travaux sont nécessaires pour assurer sa durabilité.

Le Conseil municipal a opté pour une remise en état complète, sensiblement moins onéreuse qu'une reconstruction. Le chantier, d'une durée d'environ cinq mois, devra être coordonné avec les CFF, le pont surplombant leurs voies.

II. DESCRIPTIF DES TRAVAUX

Les travaux prévus comprennent :

- la réparation et la protection des bétons ;
- le sablage et une nouvelle protection anticorrosion de la structure métallique ;
- la suppression des joints de chaussée avec de nouvelles dalles de transition ;
- une nouvelle étanchéité et un nouveau revêtement du tablier ;
- le remplacement des glissières ;
- la réfection des enrobés aux abords.

III. COÛT DU PROJET

- Devis estimatif (avant-projet, précision ± 20 %) : **environ CHF 1'160'000.- TTC**, comprenant les travaux, les honoraires d'ingénieur et le suivi CFF.

- Investissement total planifié : **CHF 1'240'000.- TTC**, incluant les prestations de spécialistes et une provision pour le renchérissement

Répartition de l'investissement

Année	Montant (TTC)	Objet
2026	CHF 33'000.-	Investigations sur l'ouvrage (prélèvements et essais sur les bétons) ;
2027	CHF 76'000.-	Étude du projet et mise à l'enquête publique ;
2028	CHF 60'000.-	Projet d'exécution et appels d'offres ;
2029	env. CHF 1'071'000.-	Réalisation des travaux (dès 2028 au plus tôt, selon l'issue de la mise à l'enquête).

VI. CONCLUSION

Si l'ouvrage ne présente pas de danger immédiat et reste utilisable par le trafic, ces dégradations sont évolutives. En l'absence d'intervention, elles s'aggraveraient progressivement, compromettant la durabilité de la structure et, à terme, la sécurité des usagers de la route et de la ligne CFF Lausanne–Brigue qui passent en dessous. Les travaux projetés sont donc indispensables, tant pour assurer le maintien de l'ouvrage que pour garantir la sécurité de ses utilisateurs.

Le crédit d'engagement a été acceptée en séance du Conseil municipal du 2 novembre 2026.

La question suivante sera posée à l'Assemblée primaire : acceptez-vous le crédit d'engagement de CHF 1'240'000.- pour la remise en état du pont de la Déniaz ?